

Décret n° 2023 - 1209 du 7 août 2023

portant nomination des membres du Comité technique
de la Commission Nationale Electorale Indépendante

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°9-2001 du 10 décembre 2001 portant loi électorale telle que modifiée et complétée par les lois n°5 05-2007 du 25 mai 2007, 9-2012 du 29 mai 2012, 40-2014 du 1^{er} septembre 2014, 01-2016 du 23 janvier 2016, 19-2017 du 12 mai 2017 et 50-2020 du 21 septembre 2020 ;

Vu le décret n°2016-34 du 1^{er} février 2016 fixant l'organisation, le fonctionnement de la Commission Nationale Electorale Indépendante et les modalités de désignation de ses membres ;

Vu le décret 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°2022-1879 du 30 septembre 2022 relatif aux attributions du Ministre de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local ;

DECRETE :

Article premier : sont nommés membres du Comité technique de la Commission Nationale Electorale Indépendante :

Bureau

- **Président :** M. Gaston OLOLO ;
- **1^{er} vice-président :** M. Nicolas OKANDZA ;
- **2^{ème} Vice-président :** M. Pierre GABIO ;
- **3^{ème} vice-président :** M. Prince Yannick ISSOKO LECKOU-DOUMA ;
- **4^{ème} vice-président :** M. Gaston EWANDZA ;
- **Rapporteur :** M. Jacques ESSISSONGO.

Membres

- Les présidents des quatre sous-commissions

A. Sous-commission opérations électorales

Bureau

- **Président** : M. ABIRA GALEBAY
- **Vice-président** : M. Thevy Duvel WANDO MONGOUO
- **Rapporteur** : M. Roch Hervé TSIBA TCHIANIKA

Membres

- M. André OBAMBE ;
- M. Gilbert LEBONGUI ;
- M. Ghislain Bob GOMA MOUKOLO ;
- M. Aloïse MOUBIË ;
- M. Fulgence MOULOKO.

B. Sous-commission communication

Bureau

- **Président** : M. Modeste ONDAYE ;
- **Vice-président** : Mme Bibiane ITOUA ;
- **Rapporteur** : Mme Chantal Lyonnelle MOUKOKO.

Membres :

- Mme Marie Clémence OBAMBE.
- M. Sébastien OTANTSOUÏ ;
- M. Brice Marie Daniel MOUNZEO ;
- Mme Natacha MORANGA.

C. Sous-commission Matériel et transport

Bureau

- **Président** : M. Adolphe Nyls Patrick ELEMBA ;
- **Vice-président** : M. Jean De Dieu DAO IFOUNDE ;
- **Rapporteur** : M. PAKOU GAKOSSO Arnauld Freddy

Membres

- M. Frédéric OBOSSODJOLA ;
- Mme Luptia ELENGA BONGO ;
- M. Fredy Teddy EWALI ;
- M. Rufin IBAKOMBO ;
- M. Christian Valère NGAUD NGOLO.

D. Sous-commission sécurité

Bureau

- Président : Chef d'État-major général des forces armées congolaises
- Vice-président : le Commandant des forces de police
- Rapporteur : le Commandant de la Gendarmerie nationale

Membres


- L'administrateur général de la centrale d'intelligence et de la documentation ;
- Le Chef d'état-major de l'armée de terre ;
- Le Chef d'état-major de l'armée de l'air ;
- Le Chef d'état-major de la marine nationale ;
- Le Directeur des opérations à l'état-major général des forces armées congolaises ;
- Le Commandant de la sécurité civile.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au journal officiel de la République du Congo.

2023 -1209

Fait à Brazzaville, le 7 août 2023

Par le Président de la République
Le premier ministre chef du
Gouvernement

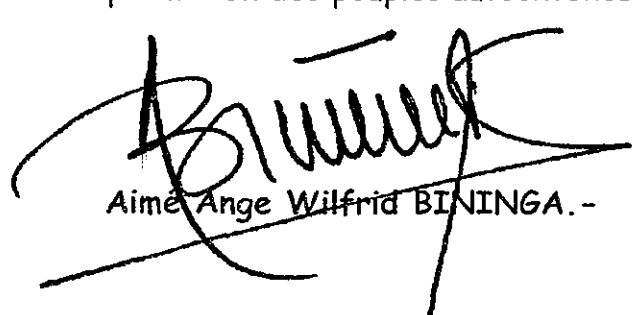

Anatole Collinet MAKOSSO. -

Le Garde des sceaux, ministre de la
justice, des droits humains et de la
promotion des peuples autochtones

Denis SASSOU NGUESSO

Le ministre de l'intérieur, de la
décentralisation et du développement
local


Raymond Zéphirin MBOULOU. -


Aimé Ange Wilfrid BININGA. -